

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03580

Numéro SIREN : 884 025 503

Nom ou dénomination : CLAP DEVELOPMENT

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/009461

① **BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise		EURL CLAP DEVELOPMENT		58 avenue Chanoine Cartellier		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		69230 ST GENIS LAVAL					
SIRET		8 8 4 0 2 5 5 0 3 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062023		30062022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	2 830	030	1 055	1 775	811
	Immobilisations financières* (1)	040	188 939	042		188 939	126 303
	Total I (5)	044	191 769	048	1 055	190 714	127 114
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	45 240	070	45 240	67 990	
		072	14 914	074	14 914	5 372	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	36 969	086	36 969	45 299	
	Charges constatées d'avance *	092		094		1 517	
	Total II	096	97 123	098	97 123	120 178	
	Total général (I + II)	110	288 893	112	1 055	287 838	247 292
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
Copie certifiée conforme Le gérant				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	160 000	160 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	266	193			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	5 051	3 672			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		1 452			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	165 317	165 317			
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	21 885	8 474			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	15 138	73 501			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III				176		122 521	
Total général (I + II + III)				180		287 838	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	65 218
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en l'unité)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL CLAP DEVELOPMENT		Exercice N clos le 30062023		Exercice N-1 clos le 30062022		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	218	101 742	107 058			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
Subventions d'exploitation reçues			226	16 076					
Autres produits			230	3 602	2 401				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	121 419	109 459			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	62 589	43 353			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	500	244	713	400			
	Rémunérations du personnel *			250	67 082	62 775			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *			254	617	370			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2	29			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	131 003	106 928		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(9 584)	2 531			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290	13 793	34 698			
	Charges financières (V)			294	2 209				
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	3 500	36 447			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		306	(1 500)	(670)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		1 452			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	213				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		989		138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991		992			
	FA NG (44 quaterdecies)	345		344		993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127					
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		641			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		645		647			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)								
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)								
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		649		990			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	2 137		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables * .. dont imputés sur le résultat					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	2 137		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer
au 30/06/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire au 30/06/2023

Libellé	Montant
FOR-Crédit d'impôt formation dirigeant	850
MEC-Réduction d'impôt mécénat	1 500
Totalisation	2 350

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL CLAP DEVELOPMENT										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	1 249	472	1 582	474		476	2 830												
Immobilisations financières		480	126 303	482	63 636	484	1 000	486	188 939												
TOTAL		490	127 552	492	65 218	494	1 000	496	191 769												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	438	562	617	564		566	1 055												
TOTAL		570	438	572	617	574		576	1 055												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		TITRES MAKER'S																			
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1	1 000		1 000		(1 000)																
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	1 000	580	582	1 000	584	586	(1 000)	581	587	589										
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594	595											
TOTAL					596	(1 000)	585		597	599											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 30/06/2023**

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies 'A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL CLAP DEVELOPMENT**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984			
Déficits de l'exercice						860	2 137		
Total des déficits restant à reporter						870	2 137		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	23 900	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	7 112	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL CLAP DEVELOPMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072022		et clos le : 30062023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	101 742	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	3 600	
TOTAL 1	106	105 342	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	16 076	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	16 077	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	5 346	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	44 667	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	50 014	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
71 406			
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et conformément à l'ensemble des règlements qui l'ont modifié depuis.

Le bilan de l'exercice présente un total de **287 838 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **135 212 euros** et un total **charges** de **135 212 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits majeurs de l'exercice

Un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleur fortune de 13 792,62 euros a été réalisé par M. Perez au cours de l'exercice clos au 30 juin 2023.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Matériel de bureau :3 ans en mode linéaire

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/06/2023
Total des Produits à recevoir		42 360
Autres créances clients CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	42 360	42 360

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Total des Charges à payer		25 185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS, FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>18 634</i>	18 634
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL, AUTRES CHARGES A PA</i> <i>ETAT, CHARGES A PAYER</i>	<i>6 126</i> <i>300</i>	6 426
Autres dettes <i>DIVERS, CHARGES A PAYER</i>	<i>126</i>	126

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 600,00	100,0000	160 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 600,00	100,0000	160 000,00

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

BATIPROTEAM

75 654

100,00

17 038

2. Participations (10 à 50 %)

A ML

75 075

50,00

4 588

ARCHI ML

15 832

20,00

(13 516)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

CLAP DEVELOPMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 160 000 Euros
Siège social : 58, Avenue Chanoine Cartellier
69230 ST GENIS LAVAL
884 025 503 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 NOVEMBRE 2023

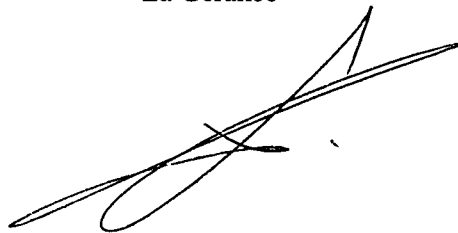
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 juin 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 font apparaître un résultat nul.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.